

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI  
Einsteinstrasse 2  
CH-3003 Berne

Par e-Mail à :  
vernehmlassunq.hbb@sbfi.admin.ch

Weggis, en septembre 2024

**Prise de position sur la modification de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) ainsi que sur l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr). Paquet de mesures pour le renforcement de la formation professionnelle supérieure**

Mesdames et Messieurs

Hotel & Gastro *formation* Suisse vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la procédure de consultation. Sur le fond, elle se prononce en faveur de la modification de la loi sur la formation professionnelle et de l'ordonnance sur la formation. Le paquet de mesures reprend des éléments importants pour renforcer la formation professionnelle.

Par le biais de l'association Hotel & Gastro *formation* Suisse (ci-après HGf), GastroSuisse, HotellerieSuisse et Hotel & Gastro Union organisent ensemble la formation initiale et continue de la branche. Les associations responsables et membres apportent leur contribution à la compétitivité de la branche dans un esprit de partenariat social. HotellerieSuisse et GastroSuisse ont déjà pris position sur le projet de leur côté et indépendamment de la HGf.

En se référant au rapport explicatif, HGf prend position comme suit sur certains éléments de la solution :

**Introduction d'un droit de désignation pour les écoles supérieures**

La HGf salue le renforcement de la formation continue à des fins professionnelles qui en découle. La question est de savoir dans quelle mesure la délimitation entre les écoles supérieures (ES) et les hautes écoles spécialisées (HES) peut être rendue visible.

**Introduction des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master ».**

L'introduction des compléments au titre est un signal important pour la formation professionnelle continue et valorise la formation professionnelle supérieure tant sur le plan national qu'international. La HGf soutient pleinement la solution choisie pour l'introduction des compléments au titre, telle que proposée au chapitre 1.5.6 du rapport explicatif. Nous estimons notamment qu'il est important que la dimension de la pratique professionnelle bénéficie d'une amélioration considérable de son positionnement au sein du paysage de la formation grâce aux compléments au titre.

**Introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible**

La HGf est en principe d'accord avec l'introduction de la langue d'examen « anglais ». Il est important qu'il n'y ait pas d'obligation d'offre à cet égard.

**Assouplissement de l'offre d'études postgrades dans les écoles supérieures (EPD ES).**

La HGf est favorable à un assouplissement des études postgrades (EPG). Les procédures de reconnaissance parfois longues vont à l'encontre de la nécessité d'adapter rapidement le contenu et les thèmes de cette forme de formation continue. La HGf est toutefois critique à l'égard de la suppression de la procédure de reconnaissance fédérale pour les études postgrades : L'absence de cette reconnaissance affaiblit considérablement l'importance d'une filière d'études postgrades. Du point de vue de la HGf, il manque une réponse concrète à la question de savoir comment ancrer à l'avenir l'importance des études postgrades dans le paysage suisse de la formation, de manière que leur valeur soit mesurable en comparaison nationale et internationale.

Au nom des associations responsables et membres, la HGf vous remercie d'avoir pris connaissance de sa position.

Meilleures salutations  
Hotel & Gastro *formation* Schweiz

Sabrina Camenzind  
Directrice

Mike Kuhn  
Responsable de l'éducation/  
Vice-Directeur

Nico Kaspar  
Responsable des finances/  
Vice-Directeur